



L'Agence française pour la biodiversité : en réponse à l'intox, opération désintox !

C'était une des promesses du quinquennat présidentiel en matière environnementale : la création d'une « grande agence » dédiée à la protection de la biodiversité. Qu'importe l'ambition, la cohérence des missions, la réalité des moyens humains et financiers, la crédibilité et le sort des personnels, c'était au moins un engagement du quinquennat de coché. Étape suivante : saturer les médias à qui l'on sert des petits fours et la bonne soupe de la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, incarnée par ce fabuleux « bras armé » de l'État baptisé Agence française pour la biodiversité. C'est ce que l'on a voulu faire avaler aux personnels de la future agence depuis deux ans et c'est ce que l'on veut désormais faire croire à tous (politiques, associations, grand public, électeurs). **D'où la nécessité de notre opération Désintox :**

1/AFB, quelle efficacité ?

Une agence de la biodiversité n'est pas une idée neuve, mais est dans l'air depuis une quinzaine d'années. L'AFB créé le 1^{er} janvier 2017 a peut-être le mérite d'exister, mais sans les acteurs publics majeurs de la protection de la biodiversité terrestre (l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, les parcs nationaux, les réserves naturelles...), a-t-elle une plus-value et quelle sera son efficacité ?

2/Fusion sans création :

Ce n'est pas une création : il s'agit de la fusion de 4 organismes existants (Agence des aires marines protégées, Atelier technique des espaces naturels, Office national de l'eau et des milieux aquatiques, Parcs nationaux de France) dont les compétences et les missions antérieures ne recouvrent pas celles qui sont attribuées à la nouvelle AFB. Le plus gros des troupes est constitué d'agents de l'ancien Onema (850 agents sur les 1130) essentiellement spécialisés sur la protection des milieux aquatiques (eau douce).

3/Tour de passe-passe :

La création de postes annoncée par le Président Hollande, lors de la dernière Conférence Environnementale en mai 2016, pour permettre à la nouvelle AFB de mener à bien les missions existantes des anciens organismes et les nouvelles missions confiées à l'AFB, n'existe qu'en trompe-l'œil. Cinquante postes ont bien été affectés à la nouvelle AFB, mais il s'agit d'un transfert de postes qui ont été supprimés en 2016 dans d'autres établissements en charge de la protection de l'environnement et de la biodiversité (à savoir les Parcs nationaux, les Agences de l'eau et à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage). Ces 50 postes ne permettent même pas d'atteindre les minima vitaux dans les équipes des directions régionales et des services départementaux de l'AFB en

métropole et dans les outremer. La moitié de ces postes sont attribués aux Parcs naturels marins, mais ils sont loin de fournir les besoins humains attendus depuis plusieurs années par les huit parcs naturels marins existants et à venir, en particulier ceux dont la création précipitée a été obtenue aux forceps par la Ministre de l'environnement. Désormais, le modèle de parcs naturels marins à 30 agents est enterré et ils devront s'efforcer de fonctionner à quinze agents (à comparer à 80 agents environ dans les Parcs nationaux, eux aussi menacés par les réductions d'effectifs). Pour l'heure, certains Parcs, récemment créés en grandes pompes, « vivent » avec seulement trois ou quatre agents.

4/Exercice administratif :

La politique de ressources humaines de la nouvelle AFB n'est pas basée sur la recherche de compétences, mais sur une gestion strictement administrative des personnels sans tenir compte des spécificités et des acquis des précédents organismes. Ainsi, les nombreux agents en CDD, CAE, VSC et autres contrats précaires qui pallient aux manques de postes pérennes seront évacués sans ménagement, sans même une garantie de maintien des postes. De nombreuses compétences seront ainsi perdues et certaines missions deviendront orphelines. Des missions présentées comme des actions phares par la communication offensive du Ministère de l'environnement ne sont en réalité que le présage d'actions fantômes, car dotées de moyens dérisoires : par exemple, la fameuse « mobilisation citoyenne », les aires marines éducatives, la solidarité écologique...

5/Plus de missions et moins de budget :

Le budget de l'AFB n'est que l'addition des budgets des quatre organismes fusionnés, malgré les missions en croissance. En outre, sa trésorerie a déjà été amputée par le prélèvement de 70 millions d'euros dans le fonds de roulement de l'ex-Onema, exigé par Bercy en novembre dernier. L'AFB va donc devoir faire face aux missions anciennes et nouvelles avec moins de budget que ce dont disposaient les quatre organismes intégrés. Pour 2017, la répartition du budget de l'AFB et son plan d'action ne sont toujours pas établis, si bien que les agents naviguent à vue et sans cap fixé.

6/Les Outremer, encore sacrifiés :

Les territoires d'Outre-mer, où la biodiversité est un enjeu essentiel, attendent beaucoup des nouvelles missions de l'AFB et des moyens supplémentaires annoncés. Mais les outremer sont sous-représentés dans les instances de gouvernance de l'AFB (6 Ultramarins sur 43 membres dans le Conseil d'Administration, 4 sur 19 dans le Conseil Scientifique). Le « déploiement de l'AFB » dans ces territoires relève encore d'un effet d'annonce : seuls quelques agents de l'ex-Onema y sont en activité, et ce dans les DOM uniquement (2 ou 3 agents par territoire dans le meilleur des cas). De plus, les antennes marines d'Outre-mer ne seront pas renforcées (2 ou 3 postes pérennes au maximum) or celles-ci mènent leurs missions actuelles en recrutant des VSC ou emplois précaires qui se succèdent année après année, quand ce n'est pas semestre après semestre (un contrat de VSC étant limité à 6 mois ou 2 ans). Les modestes effectifs déployés dans les outremer ne disposent pas de compétences, ni de temps, pour les nouvelles missions de l'AFB telles que : le partage des bénéfices de la biodiversité, la lutte contre la biopiraterie, la lutte contre les changements climatiques, les objectifs de protection de 75 % des récifs coralliens et de 55 000 hectares de mangroves, le déploiement de dispositifs de protection des habitats et des espèces... Autant de missions vitales pour les populations locales.

7/Partenariat avec les Régions ou démission de l'État ?

Mobiliser localement les collectivités pour la protection de la biodiversité, par le biais du déploiement d'Agences régionales de la biodiversité (ARBI), pourrait a priori sembler une bonne idée pour impliquer davantage d'acteurs. Cependant, outre que plusieurs régions ne sont tout simplement pas partantes pour fonder une ARB, on peine à voir ce qu'elles apporteraient sans moyens dédiés supplémentaires, spécialement en termes d'agents. Derrière l'affichage et les odes au « partenariat » (comprendre : aides financières) avec des associations, voire des entreprises, ces hypothétiques ARB masquent la misère en déléguant à d'autres, qui n'ont pas plus de moyens, ce que l'État ou la force publique aurait dû faire. Ces ARB préfigurent d'autre part une inégalité territoriale de traitement des sujets « nature et biodiversité », et par extension, de traitement des citoyens. Les objectifs, les missions, les actions et les moyens des ARB seront ainsi soumis au bon vouloir des pouvoirs politiques régionaux, dépendant d'enjeux et d'aléas électoraux. Difficile dans de telles conditions de mettre en place des actions fortes et pérennes.

8/Mutualisation à risques :

La mutualisation entre l'AFB et l'ONCFS, voulue par la Ministre mais bloquée actuellement par le lobby des chasseurs, ne vise qu'à maquiller la faiblesse des effectifs des services départementaux de l'ex-Onema, due à l'arrêt des recrutements depuis 6 ans. Ce n'est en aucun cas une réponse valable à l'éviction de l'ONCFS du périmètre initial de l'AFB. Le terme même de « mutualisation » est l'euphémisme signifiant le repli de l'État vis-à-vis de ses missions de police, de sa production de connaissances et de sa représentation sur le territoire national, pourtant nécessaires pour appuyer, orienter techniquement, sanctionner quand il le faut. En conséquence, on sape la capacité d'action, la crédibilité et l'influence de la force publique en matière de nature et d'environnement. Déléguer tout cela aux sphères associatives et privées constituerait une erreur que certains acteurs ne semblent pas comprendre ou qu'ils comprendront trop tard, du moins pour ceux qui sont effectivement motivés par les progrès environnementaux. Les autres l'ont déjà compris et se frottent les mains.

En conclusion, après deux ans de travail de préfiguration de l'Agence française pour la biodiversité, le Ministère de l'environnement a abouti à une « grande agence » de papier, qui ne dispose à court et à moyens termes ni de stratégie, ni d'axes de travail, ni de moyens humains et financiers garantis et suffisants, ni de visibilité pour les personnels en place.

Parler et faire parler de la biodiversité semble être le seul objectif de ceux qui nous dirigent. Mais au-delà de la capacité réelle de la France à reconquérir sa biodiversité et sauvegarder les enjeux sociétaux qui en dépendent, ce sont l'avenir et les espoirs de près de 1200 agents du service public qui sont instrumentalisés pour servir avant tout le plan de communication d'un Ministère et de certaines ambitions personnelles !

Contacts presse :

Syndicat CGT-Environnement :

- Vincent Vauclin, vincent.vauclin@afbiodiversite.fr, 06 80 32 96 91
- Sylvain Michel, sylvain.michel@afbiodiversite.fr, 06 45 69 96 25

Union Fédérale Environnement-Equipement CGT :

- Francis Combrouze, ufe.equipement@cgt.fr, 06 43 60 53 72